

Image not found or type unknown



Quand puis-je avoir des congés ?

Par **cabotine**, le **02/07/2008** à **11:03**

BonjourrrrrJe reprends mon activité dans mon entreprise le 16 juillet 2008, après un congé parental de trois ans.rnrnA partir de juillet 2008 je commence à cotiser mes congés tous les mois, jusqu'en mai 2009...C'est ça?rnrnA partir de quand puis-je prendre des congés?rnrnPour l'été 2009 aurais-je le droit à des vacances ?rnrnMerci

Par **Accurse**, le **02/07/2008** à **16:48**

Bonjour, rnrnVous pouvez prendre vos congés payés par anticipation (sous réserve que votre employeur accepte, bien entendu), c'est à dire que vous pouvez les prendre dès leur acquisition (depuis la loi Aubry II). rnrnCordialement.